

Les jeunes femmes incorporées de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945

1

Près de quinze mille femmes alsaciennes et mosellanes ont été concernées par l'incorporation de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945. Cette obligation a été faite aux hommes mais aussi aux femmes d'Alsace et les a contraints également à servir le III^e Reich.

Ainsi par l'arrêté du 8 mai 1941, le gauleiter Robert Wagner introduit l'obligation du service au travail ou *Reichsarbeitsdienst* (RAD) pour les Alsaciens mais aussi pour les Alsaciennes ayant entre 17 et 25 ans et les contraint à servir le III^e Reich pendant une durée fixée alors à six mois. Par ces mesures, le gauleiter Wagner viole les paragraphes 44 et 45 de la convention de la Haye du 9 juillet 1899 que l'Allemagne avait signé et qui stipulait : Il est interdit de contraindre la population d'un territoire occupé à prêter serment à une puissance ennemie. Les jeunes hommes et les jeunes filles d'Alsace incorporés de force dans le RAD ont pourtant bel et bien été contraints de prêter serment de fidélité au Führer et d'œuvrer contre leur patrie sous peine de sanctions lourdes.

Au RAD s'ajoute très vite d'autres obligations. Le 1^{er} octobre 1941 un arrêté est introduit en Alsace stipulant la création du *Kriegshilfsdienst* (KHD) c'est-à-dire d'un service auxiliaire de guerre de six mois pour les jeunes femmes mais les jeunes alsaciennes n'y sont assujetties qu'à partir d'octobre 1942. Les femmes sont alors versées dans des secteurs très différents. D'abord et le plus souvent elles sont affectées dans des usines de munitions, dans la défense antiaérienne mais aussi à partir du début de l'année 1943 dans les transports, les hôpitaux, les services administratifs. À partir de l'automne 1943, les femmes alsaciennes ont parfois été également incorporées de force dans la Luftwaffe ou dans la Marine.

Parties sous la contrainte pour un service initial de six mois, ces Alsaciennes ont parfois été incorporées pendant plus d'un an et demi.

Les jeunes femmes incorporées de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945

2

Dates et durées d'incorporation au RAD et KHD

➤➤➤ Données brutes

Les données figurant ci-dessous ont été rassemblées à partir de documents des Archives Municipales de Strasbourg (50MW730 à 50MW733) et d'un tableau fourni par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

Femmes nées en 1923

- **Recensement** : 4-30 août 1941.
- **Conseil de révision** : 8-20 sept. 1941.
- **Incorporation** : 3 nov. 1941. Libération : 31 mars-30 avril 1942 (Durée : 5-6 mois).
- **Incorporation** : 13 avril 1942. Libération : 31 mars-30 avril 1943 (Durée : 11 mois 1/2-12 mois 1/2).

Femmes nées en 1924

- **Recensement** : 30 mars-2 avril 1942.
- **Conseil de révision** : 18 mai-16 juin 1942.
- **Incorporation** : 4 nov. 1942. Libération : 31 mars 1943 (Durée : 5 mois) et 31 oct. 1943 (Durée : 12 mois).
- **Incorporation** : 7 avril 1943. Libération : 31 oct.-30 nov. 1943 (Durée : 7-8 mois) et 15 mai 1944 (Durée : 13 mois 1/2).

Femmes nées en 1925 (nombre limité)

- **Recensement** : fin sept. 1943.
- **Conseil de révision** : avant le 25 oct. 1943 (sauf exception où la date limite est fixée au 1^{er} fév. 1944).
- **Incorporation** : 14 nov. 1944. Libération : 30 avril 1945 (Durée : 5 mois 1/2).

Femmes nées en 1926

- **Recensement** : mars-avril 1943.
- **Conseil de révision** : mai 1943
- **Incorporation** : nov. 1943. Libération : 31 mai 1944 (Durée : 7 mois) et 8 nov. 1944 (Durée : 12 mois).
- **Incorporation** : 6 juin 1944. Rapatriement en mai 1945 (Durée : 12 mois).

➤➤➤ Analyse et commentaire

Ont été appelées les filles alsaciennes nées en 1923, 1924, 1925 et 1926 sachant qu'elles ne l'ont pas été chronologiquement. Quatre classes d'âge sont donc appelées chez les jeunes filles alsaciennes tandis que ce sont neuf classes d'hommes qui sont appelés à partir au RAD en Alsace.

Les départs et arrivées peuvent varier de quelques jours voire d'un mois notamment en raison des reports ou sursis, mais les dates indiquées dans le tableau correspondent dans l'ensemble aux dates indiquées dans les documents d'archives (AMS et ONAC) et dans les divers témoignages recueillis.

Les jeunes femmes incorporées de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945

3

Un constat s'impose : la durée du service obligatoire est allée en augmentant au fur et à mesure de la guerre et a varié selon les classes d'âge concernées. Elle varie même parfois au sein des classes d'âge, en fonction de la date d'incorporation. En effet, on constate pour toutes les classes d'âge, hormis celle de 1925, deux vagues d'incorporation, avec parfois même des dates de libération différentes. Des femmes ont donc parfois été incorporées à des dates similaires mais n'ont pas toutes été libérées aux mêmes dates et n'ont donc pas connu la même durée d'incorporation. Il semble en fait que les nazis aient fixé un cadre mais que de nombreuses exceptions et aménagements aient été décidés au fur et à mesure de la guerre.

En complément, se reporter à la carte des affectations des femmes incorporées de force dans les organisations nazies, entre 1941 et 1945. La réalisation de cette carte a été possible grâce à divers témoignages (se reporter aux sources pour davantage d'informations). À noter : il semble que ces femmes alsaciennes incorporées de force n'aient été que rarement affectées à proximité de l'Alsace mais qu'elles ont été au contraire souvent disséminées.

Avertissement

Les divers documents ainsi que les commentaires de ce dossier ont pu être présentés grâce à un travail universitaire mené en 2002-2003.

➤➤ Sources utilisées

C'est dans le cadre de ma maîtrise que j'ai été amenée à rencontrer, plus d'un demi-siècle après la fin de la guerre, une soixantaine de femmes alsaciennes incorporées de force entre 1941 et 1945 par le régime national-socialiste.

À ces témoignages, qui ont pu être oraux et/ou écrits, s'ajoute un travail de recherche qui a été mené dans les différentes archives publiques ou privées. Parmi les plus importantes en matière de documentation fournie, citons les Archives Municipales de Strasbourg (AMS), les Archives Départementales du Bas-Rhin (ADBR), les Archives Municipales de Colmar et les Archives de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC). Différentes lectures sont ensuite venues compléter le travail entrepris.

➤➤ Corpus sélectionné

La grande majorité des femmes interrogées sont haut-rhinoises, même si l'étude a été élargie à l'ensemble des femmes d'Alsace. Ce fait n'est pas lié à un choix personnel mais s'explique par les difficultés pour trouver trace des femmes anciennement incorporées de force et par l'aide essentielle de la présidente de l'association des Incorporées de forces féminines du Haut-Rhin en 2002-2003 qui avait accepté de mettre son carnet d'adresse à ma disposition.

Un choix sélectif a par contre été volontairement opéré en ce qui concerne le cas des Mosellanes et des Luxembourgeoises par faute de temps suffisant dans le cadre de la maîtrise.

En complément, se reporter aux sources publiques et privées ainsi qu'à la bibliographie générale du dossier.

L'incorporation au RAD (*Reichsarbeitsdienst*)

»» Décrets officiels

Une intense propagande a été mise en place en Alsace pour faire appel au volontariat mais celle-ci n'a pas donné pas les résultats escomptés aussi les nazis sont-ils passés très rapidement à la contrainte.

Décret du 8 mai 1941 introduisant l'obligation du service dans le Service National du Travail pour les femmes et les hommes d'Alsace entre 17 et 25 ans

Ordonnance

Sur l'obligation au service de travail en Alsace du 8 mai 1941
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Führer, j'ordonne :

§1

(1) Tous les habitants de sexe masculin ou féminin du territoire de l'Alsace entre l'âge de 17 ans révolus et de 25 ans révolus peuvent être appelés à accomplir des travaux dans le cadre du Service National du Travail.

(2) Les citoyens allemands sont soumis à la réglementation légale régissant le Service National du Travail.

§2

La réglementation légale du Service National du Travail est appliquée dans cet esprit.

§3

Cette ordonnance entre en vigueur au jour de sa promulgation. Elle reste en vigueur jusqu'à l'introduction en Alsace de la loi sur le Service National du Travail.

Strasbourg, le 8 mai 1941

Le chef de l'Administration civile en Alsace
Robert Wagner
gauleiter et lieutenant impérial (Reichsstatthalter)

Archives de Strasbourg, 50 MW 762. Trad. Michel Walter.



Timbre poste de juin 1944
Graph. Ahrlé - CC-BY-C-SA

Avec l'arrêté du 8 mai 1941 est introduite l'obligation du service au travail pour les hommes et femmes d'Alsace de 17 à 25 ans.

Le service fut alors porté à une durée initiale de six mois. Toute incorporation était précédée d'une convocation au conseil de révision où des médecins et officiers allemands venaient juger de l'aptitude de ces jeunes gens au travail.

La convocation au conseil de révision était envoyée au domicile de l'intéressée souvent très peu de temps avant la date de convocation et la date d'incorporation. Ce délai bref laisse penser que les nazis redoutaient des désertions et tentaient d'en réduire l'importance ; le manque de temps réduisant de beaucoup la possibilité d'une organisation sérieuse pour échapper à cette obligation.

Décret du 8 avril 1944 décidant de la prolongation de la durée du service dans le Service National du Travail Reichsarbeitsdienst (RAD) pour la jeunesse féminine.

Journal officiel de l'Empire

Chapitre 1

1944 Publié à Berlin le 21 avril 1944 n. 18

Décret du Führer

Concernant la durée du service au sein du Service National du Travail de la jeunesse féminine, du 8 avril 1944.

I

La durée de service au sein du Service National du Travail de la jeunesse féminine, y compris le Service militaire auxiliaire, pour le personnel engagé dans la défense aérienne ainsi que pour le personnel astreint au service obligatoire de travail réservé pour être engagé dans la défense aérienne, est prolongée de 6 mois, et donc portée à un an et demi au total.

II

(1) Pour les autres personnes astreintes au service de travail du Service National du Travail de la jeunesse féminine la durée d'un an y compris le service militaire auxiliaire est maintenue.

(2) Les personnes astreintes au service du travail actuellement engagées dans le Service militaire auxiliaire seront libérées au plus tard le 1^{er} juin 1944.

III

Le chef du Service National du Travail (Reichsarbeitsführer) décrète les règles légales et administratives relatif à l'application et au complément de ce décret.

Fait au Quartier général du Führer, le 8 avril 1944

*Le Führer
Adolf Hitler*

*Le Ministre d'Empire (Reichsminister) et chef de la Chancellerie impériale (Chef der Reichskanzlei)
Dr. Lammers*

Archives de Strasbourg, 50 MW 762. Trad. Michel Walter.

Le 8 avril 1944, le gouvernement d'Hitler décidait de prolonger la durée de service des femmes versées dans la défense antiaérienne. Elles voient ainsi leur temps de service prolongé de six mois soit une durée totale d'un an et demi.

Si à la date de ce décret, le gouvernement fixe encore une date limite à partir de laquelle toutes les personnes astreintes au service du travail doivent être libérées, soit le 1^{er} juin 1944, il ne tarde pas à modifier encore la durée du service puisqu'à partir de novembre 1944, la durée du service a été dite illimitée.

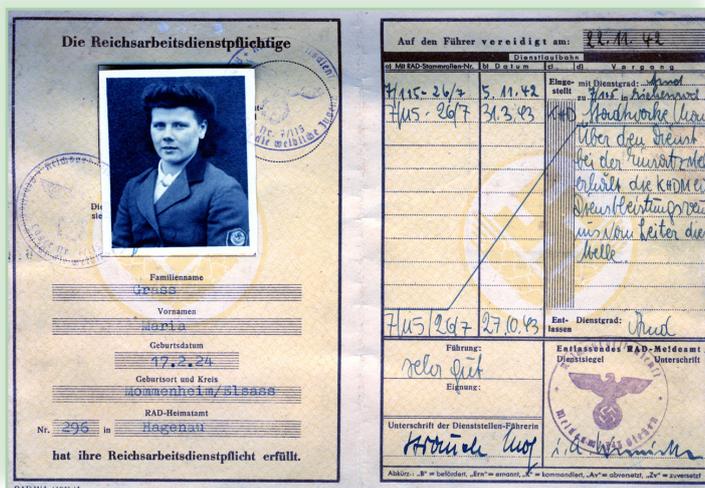
En complément, se reporter à l'article faisant le point sur les dates et durées d'incorporation au RAD et au KHD.

Le quotidien au RAD

La convocation au conseil de révision

La convocation au conseil de révision a été souvent douloureusement ressentie et les familles alsaciennes semblent avoir été particulièrement inquiètes de l'incorporation de leur fille, plus encore que de celle de leur fils.

Passeport d'une jeune femme incorporée au RAD 
Coll. Sœur AB (Droits réservés).



Dans l'attente de jours meilleurs, mes parents m'ont inscrite dans une école ménagère à Strasbourg pour la rentrée de septembre-octobre 1941 et ceci aussi pour éviter une éventuelle incorporation. Hélas, rien n'y fit ! Il n'y avait que les filles mariées qui échappaient à la convocation. Et il y en eut plus d'une qui s'est engagée dans une union pas toujours durable et heureuse.

La convocation pour un conseil de révision me parvint. C'est à Haguenau qu'il eut lieu. Premier traumatisme ! Se présenter en très petite tenue devant des médecins assis à plusieurs derrière une table me fut des plus gênantes. Un certificat médical de la part de mon père médecin disant qu'à la suite d'angines, j'avais de l'albumine ne fut d'aucun secours. Je sortis de ce conseil apte au service. Fin octobre, la convocation à l'incorporation arriva. Je devais me présenter le 3 novembre 1941 en gare de Colmar. [...]

Témoignage écrit de Mme Braun Marianne

Certaines jeunes filles cherchaient à retarder ou à éviter leur incorporation par divers moyens. Se marier était a priori un moyen assuré (bien qu'il existe aussi au moins un cas de femme mariée ayant été incorporée dans la Marine). Des problèmes de santé (concernant les jeunes filles ou éventuellement des membres de leurs famille) pouvaient aussi être évoqués pour retarder la date d'incorporation mais ils n'ont généralement permis que des sursis.

Concernant le conseil de révision, il est à noter que l'obligation d'apparaître dans le plus simple appareil devant médecins et officiers allemands, se permettant parfois quolibets ou regards insistants, a souvent fortement marqué ces jeunes filles. Les examens entrepris étaient divers et consistaient surtout en analyses de sang ou d'urines et en mensurations. Parfois les examens étaient plus poussés et ils auscultaient le cœur ou le poumon mais ils se contentaient souvent de demander les antécédents médicaux. Certains témoins évoquent aussi la présentation au conseil de révision de documents demandant une signature (sans forcément qu'ils sachent de quoi il s'agissait) mais le refus de signer n'a pas empêché leur départ.

Les jeunes femmes incorporées de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945

7

• L'arrivée au camp

Là-bas j'étais désespérée. La vie militaire commençait ! J'y ai passé ma première nuit loin de chez moi, sans savoir ce qui m'attendait et je pensais à mes parents qui devaient se faire énormément de soucis. Etant les premières filles à être incorporées, tout était inconnu [...]. Le lendemain matin c'est en train, direction Titi-see-Seebourg, que le contingent se mit en route. [...] Avec trois autres Alsaciennes nous devons nous rendre à Amrigschwand. Nous étions encadrées par des cheftaines. Au terminus du train, nous prîmes un autocar jusqu'à Hochenschwand, station climatique du sud de la Forêt noire. De là c'est à pied que nous atteignîmes le camp de baraques de bois après une bonne demi-heure. Des jeunes filles allemandes et autrichiennes qui faisaient également leur service s'y trouvaient déjà depuis un mois. On nous attribua nos chambrées. Bien sûr nous, les quatre Alsaciennes, avons été séparées. On nous convoqua à la lingerie pour nous donner nos uniformes [...]. Puis vinrent deux choses qui me choquèrent beaucoup : la douche matinale en commun et les WC communs.

Témoignage écrit de Mme Braun Marianne

• Le déroulement des journées

Rythme militaire et propagande dès l'arrivée au camp

6h : réveil

6h15 : gymnastique à l'extérieur

6h45 : douche froide

7h : faire les lits au carré sinon tout valsait

7h15 : petit déjeuner (malt, confiture, deux morceaux de pain), chant et salut au drapeau

8h : initiation au travail du camp (brigades pour la cuisine, buanderie, repassage, nettoyage des chambres)

12h : déjeuner comprenant en général un plat unique

13h : leçon d'histoire (surtout inculquer leur théorie, leur idéologie)

14h : travaux manuels

15h : leçon de chants

16h : discussions diverses, recommandations de ce que nous devons faire chez les particuliers

17h : écouter la radio, les nouvelles puis le commentaire

18h : dîner (soupe, un peu de charcuterie, pommes de terre ou un plat sucré : semoule, compote de pommes)

19h : encore de la politique, lecture par la cheftaine.

20h : salut aux couleurs

21h : extinction des feux

... et ce pendant les quinze premiers jours après notre arrivée.

Témoignage écrit de Mme Held Lucie, 2002

Le RAD est un apprentissage de la discipline, des commandements, du salut, des marches et exercices physiques et prépare en cela à l'armée. Et même si le RAD dépend du ministère de l'intérieur, on y revêt l'uniforme.

La vie au camp est très rythmée avec chaque jour un programme précis pour les jeunes filles allemandes, autrichiennes, alsaciennes, mosellanes ou luxembourgeoises qui s'y trouvent, et chaque jour une place importante accordée à la propagande.



Des danses le jour de l'Eternsonntag - Coll. Soeur AB

Les jeunes femmes incorporées de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945

8

C'est seulement après cette période de stage à l'intérieur du camp que les *Arbeitsmädchen* sont autorisées à sortir travailler à l'extérieur.

Si la course à pied est l'un des exercices les plus fréquemment demandés aux jeunes filles, il ne constitue pas le seul sport pratiqué au camp et imposé par les cheftaines.

La natation, la danse, le saut en longueur et le saut en hauteur, les courses de relais ou même le ramassage de pommes de pins dans la forêt sont parmi certaines des autres activités pratiquées au camp du RAD le matin ou le soir et parfois même matin et soir selon les exigences plus ou moins rigoureuses des cheftaines.



Des chants enseignés et chantés aux parents le jour des visites.
Coll. Sœur AB

Sur cette photographie, trois jeunes filles jouent de la musique le jour des visites (*Elternsonntag*). Les nazis ont en effet fortement encouragé la musique - ou, du moins, certaines musiques. Ils y voyaient un moyen de susciter l'adhésion plus ou moins consciente des individus, d'en faire des adeptes. Les chants interprétés au RAD sont parfois politiques ou patriotiques comme avec *Deutschland über alles*, hymne national vantant la supériorité allemande, mais même lorsque les chants folkloriques y sont privilégiés, il faut toujours considérer la volonté de marquer les esprits et de transmettre un héritage germanique.

Un cadre strict et répétitif

Nos journées au début de ce stage s'écoulaient de la façon suivante : lever à 6 heures. Puis comme des militaires, rassemblement devant nos lits défaits en tenue de sport : short bleu, maillot blanc. La responsable de chambrée annonçait à la cheftaine les disponibles ou les malades. Puis au son de cloche (car tout marchait par cloche) : vingt minutes de sport au moins sur la pelouse centrale, et cela par tous les temps. Puis retour à la chambrée, toilette, lit à faire au carré (une cheftaine pendant le petit déjeuner passait chaque matin pour le contrôle avec une grande équerre, et faisait sauter les lits mal faits. Cela était noté sur son carnet, et plusieurs fois noté, l'*Arbeitsmaid* était privée de sortie le dimanche suivant).

Toujours au son de la cloche, on s'ébranlait pour le petit déjeuner, en tenue de jour. Elle était la suivante : robe bleue de France, tablier blanc, fichu rouge, veste marron, souliers hauts noirs, chaussettes grises. Je mettais souvent mon fichu rouge, je devenais de la sorte un drapeau français vivant. Puis une petite activité différentes tous les jours : chants, cours politiques, danses folkloriques, etc. Puis la cérémonie au drapeau : tous les matins, le drapeau montait, il fallait lever le bras tout le temps de sa montée. Puis la cheftaine évoquait une parole du Führer et on chantait l'hymne allemand. C'était en somme la prière du matin. Le soir on remettait cela pour la prière du soir, c'est-à-dire on ramenait les couleurs.

Après la cérémonie du matin, les jeunes filles du service extérieur s'ébranlaient. Elles allaient travailler chez le paysan toute la journée et y mangeaient le midi. Elles revenaient le soir à 18 heures. Rassemblement à nouveau, devant nos baraques cette fois, et appel des numéros. J'avais le numéro n°32. On se plaçait selon le numéro. Puis on s'ébranlait dans les chambrées, et après une nouvelle toilette, il fallait revêtir le costume de ville ou de sortie : jupe en drap kaki, veste kaki avec croix gammée, chemisier, chaussures basses. Repas à 19h, informations au poste à 20h, discussion politique tous les soirs ; puis veillée, plus ou moins intéressante suivant les lunes du grand chef. À 21h45 : cérémonie au drapeau, à 22h : extinction des feux. (...)

Témoignage écrit de Mme Lélou Marie-Thérèse le 28 novembre 2002, rédigé à partir d'un journal tenu à l'époque et conservé

Les jeunes femmes incorporées de force dans les organisations nazies de 1941 à 1945

9

Les horaires ou activités peuvent quelque peu varier bien sûr d'un camp à l'autre mais les principales activités mentionnées se retrouvent dans tous les camps.

Il est par ailleurs intéressant de comparer les témoignages des jeunes filles incorporées avec ce que rapportaient les livres de propagande nazie qui mentionnaient des temps de sieste et des temps libres chaque jour allant jusqu'à plus de deux heures.

• Le travail au RAD

La plupart des jeunes filles incorporées changeaient d'employeurs au cours de leur six mois de service et travaillaient tantôt à l'intérieur du camp (), tantôt à l'extérieur du camp (*Aussendienst*).

Services extérieurs et intérieurs au camp

Après avoir passé quelques jours au camp, nous sommes parties un matin pour aller travailler à l'extérieur, chez les fermiers où nous devons remplacer les hommes partis à la guerre. (...) À la ferme, nous avons différents travaux à exécuter dans les étables, dans les jardins et les champs (au printemps). Souvent les après-midi nous faisons la lessive, le raccommodage, le repassage, ou nous cherchions les enfants à l'école. En somme nous secondions la fermière. (...) Régulièrement la Führerin passait chez la fermière pour se rendre compte du travail que nous faisons. Toutes les quatre semaines on nous a changé de ferme. Quand nous étions de corvée au camp, il nous fallait faire le service à la cuisine, à la buanderie, au repassage, etc. (...)

Témoignage oral de Mme Bauer Jeanne, le 26 octobre 2002

À l'intérieur du camp, les tâches demandées sont pour l'essentiel des tâches ménagères.



*La corvée de déblaiement de la neige à l'intérieur du camp.
Coll. Sœur AB*



*La lessive, activité de l'Innendienst.
Coll. Sœur AB*



*L'appel obligatoire avant la sortie du camp.
Coll. Sœur AB*

Le travail à l'extérieur du camp consistait surtout (mais pas exclusivement) à travailler pour des paysans, soit à des tâches ménagères, soit à des tâches agricoles.

Le travail chez les paysans

Je partis un lundi matin chez mon premier paysan. (...) En principe je devais aider la grand-mère. (...) Le travail que je faisais était assez fatiguant : il fallait nettoyer le bistrot tous les jours, descendre des caisses de bière, en remonter d'autres, lever les verres, laver les tables, chaises, etc. (...) L'après-midi j'aidais la grand-mère dans toutes les tâches de la maison : entretien du linge, jardinage, ménage, faire le pain de la maisonnée, nourrir la volaille, les cochons, (...) dégermer des pommes de terre. (...) Elle me donnait à faire les besognes les plus dures. Nous avons planté les pommes de terre et les betteraves à la main (...). Cette épopée dura cinq semaines environ. (...)

Ma seconde place fut merveilleuse. (...) C'est chez Mme H. que je fis la fenaison et la moisson dans une ambiance familiale. (...) La moisson se faisait à grands cris dans une odeur de poussière, de sueur, de chants, de gaieté, de blagues, de repas plantureux en plein air. (...) Puis j'eus ma permission. Mes parents ne reconnaissaient plus leur fille. (...) Le 14 septembre 1943, j'eus ma dernière place. Ma paysanne encore jeune (dont le mari était au front et qui avait une petite fille de cinq ans) se faisait aider par un prisonnier français (...) breton. (...) Je partais au champ avec le prisonnier presque tout le temps, faisais avec lui et elle la petite fenaison, l'arrachage des pommes de terres et des betteraves. (...)

*Témoignage écrit de Mme Lélou Marie-Thérèse le 28 novembre 2002,
rédigé à partir d'un journal tenu à l'époque et conservé*

Le travail demandé par les paysans était variable selon l'époque de l'année mais aussi selon les personnalités. Ils pouvaient leur réserver les tâches les plus dures ou au contraire les intégrer de manière joviale dans leur quotidien.



La garde d'enfants - Coll. Mme Faist



Le labourage interrompu pour la pause repas.
Coll. Mme Faist

Un accueil variable

Après une adaptation de quelques jours on nous envoya à ce à quoi nous étions destinées : le travail chez les particuliers des environs soit pour 8 jours ou quatre semaines au maximum. Personnellement j'ai été envoyée quelques jours chez une couturière où je n'étais d'aucun secours, chez une femme enceinte [...] qui [me demandait de nettoyer sa cave où elle] élevait un cochon au noir, et chez des paysans à une dizaine de kilomètres (toujours à pied) où j'ai dû exécuter du ménage, de la cuisine et du raccommodage de sacs de toiles. [...] Mes plus longues périodes de travail furent dans un hôtel nommé Alpenblick et dans une laiterie. L'hôtel appartenait au chef du parti local et nous avons été traitées (nous étions deux filles) comme du personnel subalterne, devant prendre nos repas sur un coin de table de cuisine. Après avoir fait un rapport à notre cheftaine, on nous autorisa à déjeuner dans la salle du restaurant. J'avais la tâche de faire, le matin le ménage des appartements privés des propriétaires, et l'après-midi le tri des pommes à la cave. [...]

Mon deuxième emploi, des plus conviviaux, fut dans une laiterie. La gentillesse de la patronne m'a mis du baume au cœur. Lorsqu'elle a su d'où je provenais, elle n'a pas voulu que je fasse des travaux trop durs. Le matin j'aidais à la laiterie : service du lait et nettoyage du matériel, l'après-midi je collais les tickets d'alimentation sur des feuilles, à défaut de colle, avec des pommes de terre en robe des champs chaudes. Elle a eu le courage de me révéler qu'elle n'était pas nazie et m'a même proposé de me faire passer en Suisse au cas où il y aurait la débâcle. Elle anticipait largement ! [...] C'est finalement au printemps [1942] que je rejoignis ma famille, heureuse d'être rentrée saine et sauve et contente aussi lorsque je songe que les jeunes filles incorporées après moi ont dû servir un an puis durant toute la guerre et que certaines ont été amenées à accomplir des travaux beaucoup plus astreignants. [...]

Témoignage écrit de Mme Braun Marianne

Si la majorité des jeunes filles étaient envoyées chez des paysans, il existe d'autres affectations possibles. C'était la responsable du camp qui décidait des affectations et qui pouvait intervenir pour prolonger un service ou au contraire l'interrompre.

Le temps de service était variable selon les camps. Il pouvait être de quinze jours comme d'un mois ou de six semaines dans d'autres camps. Dans certains cas, la cheftaine octroyait l'autorisation de prolonger le service d'une *Arbeitsmaid* sur simple demande de l'employeur tandis que d'autres cheftaines refusaient scrupuleusement toute prolongation ou encore ne l'accordaient qu'à certaines *Arbeitsmaiden* de manière privilégiée.

• Le serment de fidélité au Führer et le salut au drapeau

Chaque recrue devait prêter serment au Führer par ces mots : Je jure de garder une fidélité inébranlable au Führer du Reich et du Peuple allemand. Je lui jure une obéissance absolue, à lui et aux chefs nommés par lui. Je jure de remplir consciencieusement mes devoirs de service et d'être une bonne camarade pour tous les membres du Service du travail d'État.

Le serment intervient à la fin de la formation, sauf rare exception, et conditionne généralement la sortie du camp. Pour cette occasion, elles doivent porter l'uniforme de gala et la broche du RAD.

Comment éviter de prêter le serment imposé ?

Ce dont je me souviens encore, c'est de la cérémonie d'obédience au Führer. Nous les Alsaciennes, nous avons convenu de murmurer n'importe quoi lors du serment de fidélité. Il en fut de même tous les matins pour la levée des couleurs.

Témoignage écrit de Mme Braun Marianne



Le salut au drapeau - Coll. Sœur AB

Tous les matins, les jeunes filles du camp se doivent d'assister au lever du drapeau, une obligation renouvelée en soirée pour la descente des couleurs du mât.

Le moment du lever de drapeau nazi au haut du mât se veut un moment solennel (souvent accompagné d'un chant) et important de la vie du camp. Ce drapeau semble devoir dominer l'ensemble du camp puisque le mât se situe très souvent au centre même du camp ou du moins au centre d'une cour prévue à cet effet.

Certaines incorporées de force ont considéré ce cérémonial comme une simple formalité qui ne les a pas perturbé spécialement, certaines s'y sont refusées soit qu'elles n'aient pas juré fidélité tout en faisant attention de n'être pas prises, soit qu'elles aient choisi d'aller voir la cheftaine du camp pour manifester leur refus.

Sur cette photographie, un groupe de jeunes filles est réuni en cercle autour du drapeau, la main levée.

Le salut du drapeau se distingue du serment au Führer, fait au même lieu et place, dans la mesure où il est répété tous les jours et ce durant toute la durée du service tandis que le serment n'est prononcé qu'une seule fois.



Deux femmes de part et d'autre du drapeau
Coll. Mme Faist

La fidélité d'une Alsacienne mise en doute

L'Umschulung dura trois semaines pendant lesquelles nous restions confinées à l'intérieur ; après quoi ce fut le solennel serment au Führer, bras levé, en uniforme devant le drapeau. À ma grande surprise, je fus convoquée déjà après quinze jours au bureau de la Führerin m'annonçant que pour la parade devant le drapeau, je devais comparaître en uniforme sans m'en indiquer le motif. En cercle avec mes compagnes qui portaient la robe bleue de travail, je m'entendis proclamer par la cheftaine (en allemand) : Comme notre Léonie a déjà eu de bons résultats au bout de quatorze jours, elle mérite de prêter serment dès aujourd'hui. Répétez après-moi [s'adressant à Léonie seule] : je jure de prêter une fidélité à toute épreuve au Führer, au Reich et au peuple allemand. Je compris aussitôt la motivation de l'exception qui m'était faite et les filles n'en étaient pas dupes. Je ne pouvais échapper sans risque à la formulation de ce serment qui aurait pu passer inaperçu prononcé par toutes huit jours après.

*Sœur Léonie Obrecht de la Congrégation de la divine providence de Ribeauvillé,
Souvenirs d'une Malgré Elle.*

Aucune autorisation exceptant les Alsaciennes n'a jamais été accordée quelque soit la compréhension dont pouvaient vouloir faire preuve la responsable du camp. Se risquer à le demander restait bien sûr très dangereux et seule une incorporée de force a témoigné d'une telle démarche (sur la soixantaine de témoignages recueillis).

- **Un sort à part**

Une certaine méfiance vis-à-vis des Alsaciennes peut assez souvent être notée et il n'était pas rare que les Alsaciennes soient séparées dans les différentes baraques du camp.

Mais les cas d'harcèlement important et permanent des cheftaines auprès d'Alsaciennes restent toutefois rares. Les jeunes novices incorporées de force étaient quant à elles accueillies parfois avec une égale méfiance voire une certaine antipathie mais certaines novices témoignent au contraire de comportements sinon bienveillants au moins neutres à leurs égards. Les comportements varient donc selon les personnalités des cheftaines et non en fonction de directives clairement établies par le régime.

Une certaine estime

Dès la deuxième veillée, la cheftaine a demandé aux Alsaciennes de raconter aux autres notre libération. Très vite je les ai mis à la page... Je leur ai dit notre tristesse, nos volets clos... On me regardait effaré. La cheftaine me dit d'un ton sec que je devais mentir, les actualités au cinéma leur avaient montré tout autre chose. (...) La cheftaine a alors demandé aux autres Alsaciennes de dire la vérité. Elles avaient trop peur des repré-sailles, les pauvres, et ont préféré dire qu'elles n'avaient rien vu. (...) Quelques jours avant mon départ, la cheftaine me fit venir dans son bureau et me dit toute l'estime qu'elle avait pour moi étant une jeune fille fière qui ne change pas de drapeau comme de chemise.

Méfiance vis-à-vis des Alsaciennes

Nous les cinq Alsaciennes, on ne nous envoya pas tout de suite chez le paysan mais on nous garda six semaines au camp pour les travaux journaliers : cuisine, repassage, lavage, jardinage. D'ailleurs tout le camp ne fut envoyé à l'extérieur qu'après le passage de l'Oberführerin, une cheftaine encore supérieure à la notre, qui le premier dimanche au camp nous attribua l'insigne rond avec RAD gravé dessus ainsi que la croix gammée entrelacée de gerbe de blé. Il fallait jurer fidélité au drapeau, l'honnêteté et le travail. Les repré-sailles auraient été pour nos parents si nous ne suivions pas les ordres donnés. Il fallait filer droit. Huit jours après notre arrivée, nous devons renvoyer nos effets civils.

*Témoignage écrit de Mme Lélou Marie-Thérèse le 28 novembre 2002,
rédigé à partir d'un journal tenu à l'époque et conservé*

Les menaces faites aux Alsaciennes

Le 10 novembre [1943] au soir, nous sommes arrivées à destination, c'est-à-dire à Arrach, dans la forêt bavaroise, non loin de la frontière tchèque. [...] Nous étions trop loin pour désertier. La Führerin, d'origine polonaise, était plus dure avec les Alsaciennes. Nous étions en 1944 soit vers la fin de la guerre, et la Führerin nous a une fois dit que si la guerre devait se terminer, elle fusillerait toutes les Alsaciennes. (...) Le soir la Kamaradschaftälteste [l'aînée de la chambrée considérée comme la responsable] passait regarder après 10h si tous le monde était là puis elle fermait à clef. (...)

Témoignage oral de Mme Bauer Jeanne, le 26 octobre 2002

Méfiance et réprimandes vis-à-vis d'une jeune novice alsacienne

Arrivée au camp d'Eppingen, en Bade du Nord, je fus accueillie par les Lagerführerinnen et Maiden comme une bête rare, étant annoncée comme future religieuse. Suivirent les rituels propres à tous les camps féminins : distribution du linge (déjà portées par les précédentes incorporées), attribution des chambrées aux lits superposés avec matelas rembourrés à la Holzwolle (fibre de laine et de bois) ... et dès le lendemain débutèrent les cours de lavage de cerveau pour l'endoctrinement aux idées nationalistes. (...) Je dois dire que je fus bien acceptée par l'ensemble, toutes solidaires pour un malheureux destin qu'on nous faisait subir. (...) [Mais] la cheftaine Hauptführerin profitait de toutes les occasions pour me traquer et m'humilier. Je devais exécuter les travaux les plus durs et sales à l'intérieur et aux alentours du camp. (...) La Führerin faisait régulièrement la tournée pour s'enquérir si les paysans étaient satisfaits de nos services. Ne supportant pas d'éloges sur mon compte, elle me retirait pour des travaux internes au camp. Je fus affectée à différents emplois dont un long séjour à la cuisine en tant que responsable.

*Sœur Léonie Obrecht de la Congrégation de la divine providence de Ribeauvillé,
Souvenirs d'une Malgré Elle*

L'incorporation au KHD (*Kriegshilfsdienst*)

➤➤ Décrets officiels

Décret du 25 juin 1942 introduisant l'obligation de service dans le Service militaire auxiliaire KHD *Kriegshilfsdienst* pour les femmes alsaciennes

Ordonnance

Sur le maintien de l'engagement militaire du service national du travail
concernant la jeunesse féminine en Alsace
fait le 25 juin 1942

§1

Pour l'Alsace, tenant compte des mesures particulières des §2 et 3, entre en vigueur la réglementation ci-après ainsi que les mesures administratives édictées pour son exécution et la complétant :

(1) Le décret du Führer et Chancelier impérial (*Reichskanzlers*) concernant la poursuite de la contribution à la guerre du Service National du Travail concernant la jeunesse féminine, du 19 juillet 1941 (*Journal officiel I*, page 463),

(2) La première circulaire d'application à ce sujet du 13 août 1941 (*Journal officiel I*, page 491),

(3) La deuxième circulaire d'application à ce sujet du 29 novembre 1941 (*Journal officiel I*, page 742),

(4) La troisième circulaire d'application à ce sujet du 27 février 1942 (*Journal officiel I*, page 95).

§2

Les règles introduites au §1 devront être appliquées dans l'esprit du texte au cas d'application non immédiate.

§3

Les modifications ou compléments des mesures définies au §1 ainsi que les mesures administratives décrétées pour leur exécution et leur complément entrent en vigueur également en Alsace.

§4

Cette ordonnance prend effet au 1^{er} avril 1942

Strasbourg, le 25 juin 1942

Le Chef de l'Administration civile en Alsace, Robert Wagner
gauleiter et Lieutenant impérial (*Reichsstatthalter*)

Mention manuscrite en bas de page :

Pour la conformité de la copie

J. (?) Roesch Employé de police

Archives de Strasbourg, 50 MW 762. Trad. Michel Walter

Le 19 juillet 1941 le service auxiliaire de guerre appelé *Kriegshilfsdienst* (KHD) est créé par une ordonnance du Führer, elle-même complétée par un arrêté du ministère de l'intérieur du Reich le 13 août 1941.

Ce service d'une durée de six mois (s'ajoutant au service de six mois dans le RAD et portant donc la durée d'incorporation obligatoire à un an) est introduit en Alsace le 1^{er} octobre 1941 mais ce n'est qu'en avril 1942 que l'ordonnance prend effet et ce n'est qu'en octobre 1942 que les jeunes Alsaciennes y sont assujetties.

Les Directives pour l'exécution ultérieure dans l'engagement de la guerre du 1^{er} août 1942 stipulent que les jeunes filles astreintes au KHD peuvent être affectées dans des entreprises d'armement (lieux de

finition et bureaux) avec l'accord du délégué à la Défense du ministre du Reich pour armement et munition ; dans des usines de munitions (fabrication et bureau), l'intendance de l'artillerie, les parcs (stationnements) sanitaires des trois parties de la *Wehrmacht* ; dans les entreprises concernant la circulation, spécialement les chemins de fer desquels l'action est primordiale ; dans les hôpitaux militaires et autre ; dans l'éducation, surtout dans les régions de l'est ; (...) dans les foyers pour mères ou maisons de convalescence en tant qu'aides ménagères ; [et] en cas exceptionnel dans des entreprises internes auprès de la *Wehrmacht* et des autorités (Alsace, Lorraine, Luxembourg, régions frontalières et dans les nouveaux districts du Reich).

En complément, se reporter à l'article faisant le point sur les dates et durées d'incorporation au RAD et au KHD.

➤➤ Le quotidien au KHD

• Travail dans les usines de munitions

Il s'agit d'une photographie du dessin réalisé par un des nombreux STO présents dans l'usine de munitions avec Mme Faist et représentant l'un des avions fabriqués dans leur usine : un JU 352.

L'affectation dans les usines de munitions concerne la grande majorité des jeunes filles ayant dû effectuer leur service auxiliaire de guerre ou KHD. Un des aspects les plus douloureux sans doute était de contribuer à un effort de guerre allemand destiné à combattre les Alliés.



Dessin d'avion JU352 - Coll. Mme Faist

J'ai été incorporée du 14 avril 1942 au 28 octobre 1942 au RAD puis tout le camp a été transféré à la Heermunitionsanstalt (...). L'usine entièrement militaire se trouvait à une vingtaine de kilomètres de la ville de Neu-Ulm dans la forêt. L'usine était entièrement souterraine à part deux baraques où nous travaillions. L'usine fabriquait des cartouches et des obus. Nous travaillions avec la dangereuse nitroglycérine. Je faisais partie de l'équipe affectée au pesage de la poudre : portions de 62,5 grammes par dose. Une autre équipe remplissait les cartouches (5 x 62,5 grammes plus un tissu extrêmement explosif qui touchait le détonateur). Le détonateur ne devait pas être vissé à fond et la cartouche devait être manipulée avec beaucoup de précaution. Une équipe devait enduire les cartouches de graisse et protéger la cartouche par un couvercle à enduire avec l'antirouille minium, un travail très sale. Ensuite les cartouches devaient être rangées dans des paniers pour partir au front. Un panier contenait trois cartouches et trois obus, ils étaient chargés sur des camions par des STO. Nous les incorporés nous touchions une solde de 1 Reichsmark qui nous était versée tous les dix jours. Nous logions dans de grandes baraques en bois à l'extérieur de l'usine dans des dortoirs de vingt-six places. Pour entrer dans l'usine ; il fallait marcher en rang sous la surveillance d'officiers artificiers, et il fallait déposer la carte d'identité délivrée par l'usine jusqu'au soir. Tout notre travail était sous contrôle d'artificiers qui circulaient entre nos rangs car nous ne pouvions avoir sur place qu'un kilo de nitroglycérine. Les doses pesées et déposées dans des cadres en bois étaient régulièrement enlevées pour passer à un contrôle qui était effectué par des Allemands.

Témoignage écrit de Mme Heim Alice, 2002

J'ai été incorporée au KHD du 16 mai 1944 au 31 octobre 1944. Tout le camp au complet est parti au KHD mais nous étions répartis en différents lieux. On nous avait annoncé le départ, la raison et le lieu de notre affectation mais sans nous autoriser toutefois à revoir nos familles [avant]. J'ai été affectée à Hettstedt pour contrôler des douilles qui défilaient sur un tapis roulant dans une usine de munitions. (...) Nous ne devons pas divulguer de renseignements sur l'usine.

Témoignage écrit de Mme Jung Charlotte, 2002

Le travail variait d'abord parce que les munitions à produire variaient mais aussi parce que les jeunes filles ne travaillaient pas aux mêmes étapes. Une surveillance stricte était d'usage.

Celles qui étaient affectées à la couture des sachets de poudre V1 et V2 avaient par exemple leur numéro d'ouvrière qui était placé sur le sachet qu'elle cousait, sans aucun doute pour prémunir d'éventuels sabotages.

Certaines jeunes filles étaient affectées au tri et au contrôle des douilles circulant devant elle sur un tapis et devaient jeter les pièces défectueuses dans un tonneau qui partait au remaniement. Toutes avaient l'obligation de ne rien divulguer de leurs activités.

• Travail dans les compagnies de tramways de villes allemandes

Les affectations dans les tramways sont plus rares que celles dans les usines de munitions.

C'est vers le 13 novembre 1944 que nous arrivons à Aachen (Aix-la-Chapelle). (...) Nous logeons à l'Hôpital central de la ville. Ce grand établissement comporte au dessus du dernier étage un grenier immense qui a été aménagé pour recevoir les KHD. La moitié des filles travaillaient à l'Hôpital. (...) Avant de prendre notre service on nous apprend à conduire le tramway au cas où il arriverait quelque chose au wattman. (...) Notre uniforme est alors celui du tramway, tailleur noir avec boutons argentés et calot noir également. En dehors du service nous mettons nos habits personnels. Autour du cou nous avons la caisse, celle-ci est composée de quatre rangées. Suivant la valeur, nous introduisons la pièce dans l'une de ces rangées. Pour rendre la monnaie le cas échéant nous sortons une pièce au bas de la rangée en pressant vers le haut. C'est simple. Nous donnons le billet, puis le soir après avoir rempli la feuille comptable nous la remettons au siège des tramways d'Aachen. La vie est assez régulière. Nous n'avons pas de patrons ou une Führerin sur le dos. Quelle chance de ne pas être en usine. Surtout je rencontre beaucoup de Français. Ils sont STO.

*Témoignage de Sœur Andrée (qui n'était pas novice au moment de son incorporation)
à la Doctrine chrétienne, 2002*

Un imprimé spécial datant du 1^{er} août 1942 stipulait que l'engagement dans les tramways supposait une aptitude corporelle pour les exigences spécifiques, un examen médical approfondi, une aptitude caractéristique (honnêteté) et si possible un engagement volontaire pour l'emploi.

Les candidates à ce travail devaient donner leur consentement par signature. En cas de refus elles étaient envoyées dans les usines de munitions ou d'autres affectations mais ne pouvaient en aucun cas rentrer. La signature ne signifie pas qu'elles étaient volontaires pour le service du KHD mais qu'elles préféraient l'effectuer aux tramways plutôt qu'ailleurs, dans la mesure sans doute où le travail était moins pénible et la liberté plus grande.

Les bombardements fréquents des villes allemandes constituaient sans nul doute une ombre sérieuse au tableau.

Au mois de mai 1944 nous avons quitté le camp d'Arrach (...). Certaines sont allées dans des usines d'armement ; quant à moi , j'ai été commandée à Munich dans les tramways. Arrivées là-bas, nous avons d'abord dû passer un examen oral et écrit puis une formation assez compliquée car il fallait connaître les noms des rues par cœur, avoir une bonne mémoire. Nous logions dans un couvent, les religieuses nous faisaient le ménage et la cuisine, car du temps des nazis elles n'avaient pas le droit d'exercer leur profession. Nous étions une trentaine dans un dortoir. Le service commençait à 5 heures du matin aussi nous levions nous à 4 heures. On travaillait en 3x8 heures. (...) Les conducteurs des tramways étaient souvent des français (STO). Ça nous arrangeait beaucoup, au moins nous pouvions parler français, mais il ne fallait pas se faire attraper. Souvent les dimanches où nous étions libres, nous nous retrouvions avec eux. Hélas, à Munich, nous avons subi pendant ces six mois beaucoup de bombardements américains. Nous, au tramway, nous étions davantage en danger, car nous étions obligés de rouler jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'électricité dans les lignes. Souvent, très souvent, nous avons aperçu des avions sans pouvoir trouver d'abri. Il fallait faire vite et courir. (...) Après un bombardement, les tramways ne pouvaient souvent plus circuler pendant deux à trois semaines. Nous étions alors commandés pour d'autres travaux, quelques unes dans les bureaux, d'autres devaient travailler à déblayer et à faire des tranchées, etc.

Témoignage oral retranscrit de Mme Bauer Jeanne datant du 26 octobre 2002

Les jeunes *KHD maiden* n'avaient pas le droit de descendre des tramways lors des alertes mais devaient attendre qu'il n'y ait plus d'électricité dans les lignes pour pouvoir abandonner leur poste.

Elles ont d'ailleurs reçu des formations au début de leur service pour apprendre à conduire le tramway au cas où le conducteur serait blessé ou tué.

- **Affectation au Palmengarten**



Le Palmengarten de Francfort - CC-BY-NC-SA

Certaines affectations variaient par rapport à la grande majorité. Des jeunes femmes incorporées dans le KHD ont en effet aidé aux travaux de jardinage du *Palmengarten* (jardin des plantes) de Francfort-sur-le-Main.

L'incorporation dans « La Flak »

Document officiel

RECENSEMENT DES HOMMES INCORPORÉS DANS LA WEHRMACHT
ET DES PERSONNES DÉPORTÉES EN ALLEMAGNE
--oOoO--
D.E.C.L.A.R.A.T.I.O.N

CATÉGORIE D. A. D. - L. H. D.

Nom et prénoms : Leunice

Date et lieu de naissance : 14.3.1926 à Paris

Domicile : Rue - Place _____ N° _____

Etat-civil : Marié - Célibataire - Veuf - Divorcé

Date de l'incorporation ou de la déportation : 7.11.1943

Lieu (adresse) de l'incorporation ou de la déportation : D. A. D. Grausenerweg H. Liguariussen

Dernière adresse connue : Willingen - Schwarzwald - Rietzgerstr.

Nom et domicile du déclarant : _____

Degré de parenté : meuse

Colmar, le 27.3. 1945.

Fiches répertoriées les incorporés de force pas encore revenus du service à la Libération (et ayant formé un membre de sa famille habitant Colmar).

RECENSEMENT DES HOMMES INCORPORÉS DANS LA WEHRMACHT
ET DES PERSONNES DÉPORTÉES EN ALLEMAGNE
--oOoO--
D.E.C.L.A.R.A.T.I.O.N

CATÉGORIE Wehrmacht (Flieger - Schule)

Nom et prénoms : Manic - Thérèse

Date et lieu de naissance : 19.3.1925 à Colmar

Domicile : Rue - Place _____ N° _____

Etat-civil : Marié - Célibataire - Veuf - Divorcé

Date de l'incorporation ou de la déportation : 11.11.1944

Lieu (adresse) de l'incorporation ou de la déportation : (46) Griesen Dorf 3 Flieger-technische Schule J. G. Kumpfer

Dernière adresse connue : _____

Nom et domicile du déclarant : _____

Degré de parenté : meuse

Colmar, le 28.3. 1945.

Fiche de recensement de femmes incorporées.
© Archives municipales de Colmar (AMC 298).

Cette fiche est une fiche visant à répertorier les incorporé(e)s de force n'étant pas encore revenu(e)s du service obligatoire en Allemagne à la Libération.

Les personnes déclarées devaient forcément avoir un membre de leur famille habitant dans la commune où la déclaration était enregistrée.

Des femmes alsaciennes incorporées de force pour le service militaire

L'accroissement des tâches de guerre et la nécessité de libérer des soldats pour les besoins du front ont eu pour conséquence une plus grande mobilisation des jeunes femmes comme auxiliaires dans la *Wehrmacht*.

À partir du 29 novembre 1944, les auxiliaires de la *Wehrmacht* (*Helperinnen* de la Luftwaffe, Marine et Heer) ont été mobilisées pour des emplois relatifs à la guerre.



Canon anti-aérien Flak 88 - © Photo Marko M.

Flughelferin en Tchécoslovaquie

Le 12 novembre 1944, j'ai reçu l'ordre de me présenter au bureau de recrutement des autorités allemandes de Mulhouse pour le service militaire. J'ai supplié ces militaires pour qu'ils me donnent un sursis de quelques mois afin de soigner ma maman malade, mes trois frères et mes deux sœurs. Ces autorités que je viens de mentionner m'ont laissé le libre choix : partir ou voir ma famille internée. J'ai choisi malgré moi de partir pour éviter beaucoup de souffrances à ma famille déjà bien éprouvée. Le 15 novembre 1944, je me suis présentée à la caserne de Oberföhring près de Munich. Après une première sélection, j'ai été envoyée à la caserne de Straubing ; de là une deuxième sélection : je devais partir pour une base aérienne en qualité de Flughelferin en Tchécoslovaquie. Nous étions logées (40 ou 50 jeunes filles) dans un camp de baraquements militaires sous surveillance de deux Militärführerinnen allemandes. Aussitôt arrivées au camp, nous avons été habillées en uniforme de l'aviation. (...) Cet uniforme m'a écoeurée. Nous étions destinées à prendre la relève des hommes qui ont été envoyés sur divers fronts, là où l'armée allemande battait en retraite. Nous avons servi sous commandement militaire. (...) Ils nous donnaient des cours de pilotage, de mécanique et de réparations. Après les cours, nous travaillions sur les avions à réparer, à démonter et à remonter. Nous devions également préparer des caisses de munitions pour les chasseurs. (...) Nous touchions une solde misérable qui ne suffisait même pas à pourvoir à nos soins d'hygiène corporelle. La nourriture laissait à désirer en qualité et en quantité. A chaque alerte, nous nous réfugions dans la forêt proche. Nous avons subi plusieurs mitraillages et le 20 avril 1945 un bombardement. Pendant ce bombardement, nous avons pu nous échapper à travers la forêt jusqu'à la ville de Marienbad, mais où aller ??? Il n'y avait plus de trains qui circulaient, tout était paralysé. Nous avons été contrôlé par un Kommando de la Ostkammandatur. Après avoir expliqué notre incorporation et notre situation suite au bombardement, les Allemands nous ont placées dans des hôpitaux militaires pour soigner des blessés. Nous y sommes restées jusqu'au 06 mai 1945, date à laquelle les Américains nous ont libérées. (...)

Témoignage écrit de Mme Barrières Anne-Charlotte, 2002

Les femmes incorporées étaient sous contrôle militaire et avaient comme chaque soldat une plaque d'identité (portée obligatoirement autour du cou), un grade (elles n'étaient plus interpellées par *Fraulein X* mais par exemple par *Marinehelferin X*), un *Soldbuch* (ou livret individuel), une *Feldpostnummer* (c'est-à-dire un numéro de secteur postal) et un *Wehrsold* (une paye) touché tous les dix jours.

La plus grande partie des femmes incorporées dans la *Wehrmacht* a été affectée dans la *Luftwaffe*.

La formation et le service armé d'une Flakhelferin

En octobre 1944, les six mois de RAD prennent fin. C'est l'incertitude pour la suite. Début octobre on nous annonce notre départ de Schwerzen pour un camp de formation à la FLAK comme serveur des renseignements techniques en relation avec une batterie de canons anti-aériens. Tous ces renseignements ne nous sont pas communiqués avant notre arrivée sur place. (...) Nous prenons le train jusqu'à Constance d'où nous serons acheminées à Friedrichshafen en bateau où nous arrivons à la nuit noire. (...) Le lendemain, découverte de l'environnement : un terrain en pleins champs parsemé d'une vingtaine de baraques reliées entre elles par des chemins boueux, défoncés. En face de nous, une gare : Eriskirch. Ce camp abritait soixante-dix filles et l'équipe de formateurs : des soldats de la Luftwaffe. Un staff d'officiers et sous-officiers, une quinzaine d'hommes. Nous sommes réparties en groupes suivant les appareils à servir, après un test de capacité. Je suis affectée au groupe du Horchgerät. Nous recevons une formation théorique. L'entraînement se fait sur simulateurs et sur les appareils réels : casque d'écoute sur la tête et ronronnement des avions dans les oreilles deux heures le matin et deux heures l'après-midi. Il y a aussi les exercices militaires tous les matins : entraînement à la marche, à la course, etc. Les journées sont rudes, exténuantes, les repas insuffisants et mal préparés. L'automne est pourri, il pleut beaucoup et c'est une région de brouillard. Nous souffrons du froid et de l'humidité et de la faim. (...) La nuit, à tour de rôle, nous devons assurer les patrouilles aux alentours des baraques, ceci durant deux heures. Nous étions armés d'un pistolet chargé à blanc. Il fallait s'en servir si une personne interpellée ne répondait pas, ce qui m'est arrivé une fois. C'était impressionnant et nous étions très inquiètes. (...) Après six semaines d'entraînement, le 6 décembre 1944, nous sommes transférées à Affing, le siège de l'administration où nous sommes affectées. (...) Le 3 janvier 1945, je suis envoyée avec trois camarades pour un stage théorique et pratique de six semaines pour obtenir un certificat d'aptitude au service des engins d'écoute. (...) Début avril, les autorités nous ont initiées au maniement des grenades à main. (...) Le survol des avions bombardiers se multiplie de jour et de nuit. Nous devons nous tenir à nos postes d'observation pour donner les renseignements à la centrale : renseignements sur la position des avions et leur direction suivant un code calqué sur le cadran d'une montre. Au moment des bombardements, [nous devons noter] tout ce qu'on observait comme bruits (...) Une bavure de nos transmissions était immédiatement sanctionnée.

Témoignage écrit de Sœur Madeleine Richert (Sœur de Ribeauvillé) datant du 25/02/2003

Pendant toute la durée de la guerre, ce sont plus de quatre mille Alsaciennes qui ont été incorporées en tant que *Flakhelferin*.

La difficile reconnaissance du statut d'incorporée de force pour les femmes

➤➤ Le combat pour la reconnaissance du statut d'incorporée de force

La reconnaissance des femmes ayant été incorporées dans le RAD et le KHD a été longue et difficile après-guerre.

Résidence surveillée

Nous avons été bien accueillies en arrivant au centre de rapatriement de Hayange en Moselle. Après un bon repas, j'ai été examinée par un médecin pour une visite médicale d'usage. Puis ce fut le tour des interrogatoires par des officiers français. Après leur avoir expliqué : je viens de Tchécoslovaquie, j'étais militaire et incorporée de force dans l'armée allemande, l'officier français qui ne comprenait rien à mon incorporation de force tapa avec son poing sur son bureau et me traita de nazie, alors que j'étais une victime de la barbarie nazie. Je n'ai jamais été traitée de cette manière. Jamais je n'oublierais. Je l'ai gros sur le cœur. Après tant de souffrances, je reçois ma carte de rapatriée. Je constate que je suis condamnée à résidence surveillée. C'est un Français qui osa me traiter de cette manière. Le 25 mai 1945 je rentre à Reiningue dans ma famille et fais la déclaration d'arrivée à la mairie. Monsieur le Maire était présent et est devenu furieux quand il a vu que ma carte comportait la mention résidence surveillée. Il m'a dit de lui donner ma carte et qu'il allait s'en occuper. Je n'ai jamais été inquiétée après ses démarches. Heureusement que j'étais bien connue dans mon village comme n'ayant jamais appartenu à aucune formation politique.

Témoignage écrit de Mme Barrières Anne-Charlotte, 2002

Une véritable bataille

J'ai un certificat de la mairie nécessaire pour obtenir le certificat d'incorporée de force. La mairie de Jebnheim a été détruite en 1945 et avec elle les Archives mais j'ai reçu un certificat de la mairie attestant qu'il était de notoriété publique que j'avais été incorporée de force dans les formations militaires le 9 novembre 1944. On nous a attribué le titre de personnes contraintes au travail, ce que nous n'étions pas. Depuis 1950, j'étais dans l'association de l'ADEF [Association des Evadés et Incorporés de Force]. J'étais à chaque réunion, mais jamais il n'était question des femmes. Il m'est arrivé de lever le doigt plusieurs fois sans qu'on me donne la parole. La moitié de la salle était presque déjà sortie lorsque enfin je pouvais parler. J'ai demandé pourquoi est-ce que nous ne parlions pas des jeunes filles incorporées de force. On m'a répondu que ces jeunes filles s'étaient mariées et que leurs maris ne désiraient pas qu'elles en parlent. Les hommes disent que nous n'étions pas des militaires alors comment se fait-il que nous soyons inscrites dans les archives Wast [Service des archives de l'armée allemande]. Il fallait batailler.

*Témoignage oral retranscrit de Mme Clausen Marguerite, datant du 8 novembre 2002
(Mme Clausen est présidente de l'association des incorporées de forces féminine du Haut-Rhin)*

Une longue attente pour la reconnaissance

1962 : attestation provisoire pour qualité de personnes contraintes au travail en territoire ennemi.

1986 : démarches pour l'obtention de la reconnaissance d'incorporées de force.

8 février 1991 : certificat portant reconnaissance de la qualité d'incorporée de force dans l'armée allemande.

20 novembre 1991 : carte de Combattant et retraite de combattant.

Témoignage écrit de Sœur Madeleine Richert (Sœur de Ribeauvillé) datant du 25 février 2003

»» Une reconnaissance tardive

Ce n'est qu'en 2008, plus de soixante ans après les événements, qu'une convention a été signée à Strasbourg entre le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants Jean-Marie Bockel et la Fondation Entente Franco-Allemande (FEFA) chargée de répartir les 250 millions de marks (128 millions d'euros) entre les différentes victimes de l'incorporation de force notamment.

Cette convention prévoyait l'indemnisation à hauteur de 800 euros des 5 800 Alsaciens et Mosellans, surtout des femmes, encore vivants qui avaient été enrôlés de force dans le *Reichsarbeitsdienst* et le *Kriegshilfsdienst*.

Pour information, le 28 juin 1984, le comité directeur de la FEFA se réunit et fixe le montant de l'indemnisation forfaitaire par incorporé de force ayant été affecté dans une unité combattante (homme ou femme) à 7 500 francs (soit environ 1 140 euros). Les versements sont effectués entre 1984 et 1987. C'est au cours de l'été 1987, après encaissement des trois tranches de l'indemnisation, que l'idée d'un versement complémentaire prend forme. Les incorporés dans le RAD-KHD, hommes et femmes, ne sont toujours pas indemnisés mais le comité directeur de la FEFA décide le 1^{er} février 1988 de verser une somme complémentaire aux incorporés dans l'armée allemande qui est fixée le 31 mai 1989 à 1 600 francs (soit 240 euros environ).

Incorporées de force par le IIIe Reich, les Malgré-elles enfin indemnisées

Plus de soixante ans après, nos souffrances sont enfin reconnues, a confié Germaine Rohrbach, présidente de l'Association des anciens incorporés de force [du Bas-Rhin], âgée de 82 ans, qui regrette malgré tout la modicité de la somme, jugeant que 1.000 euros auraient été un minimum. Il est injuste que les femmes n'aient pas été indemnisées avant, a regretté Ady Rivet, présidente des Incorporées de force de la Moselle. Si l'attention a d'abord été focalisée sur les soldats Malgré-nous, ces femmes ont su faire entendre leur voix, a estimé Bockel, même si des désaccords, des tensions de même que la « question du devenir » de la FEFA ont pu parasiter le dossier ces dernières années. Créée en 1981 et présidée depuis 2002 par l'ancien ministre André Bord, la Fondation entente franco-allemande était notamment chargée d'indemniser les Malgré Nous via le versement par l'Allemagne de 250 millions de marks (128 millions d'euros). Critiquée par les associations d'incorporés RAD-KHD qui l'accusaient de freiner leur indemnisation, la FEFA devrait désormais se tourner vers des projets favorisant l'entente franco-allemande.

(Voir l'article complet sur [les Malgré-elles enfin indemnisées](#)).

Extrait du journal Le Point, 17 juillet 2008 (AFP)

En complément, se reporter aux articles de journaux mentionnés dans le dossier sur la seconde guerre mondiale et traitant de la tardive reconnaissance des femmes incorporées de force par les hommes politiques et l'opinion publique (remises de médailles, indemnisation...).

